

D.2016.09.14.8.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 14 Septembre 2016

8 - COMMUNICATION
8.3 - Partenariat avec l'association « DCF - Dirigeants des Commerciaux de France », organisatrice des « marchés flottants » - programme 2016

L'an deux mille seize, le quatorze septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard			X
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M. Léry)	
SUAUD Thierry		X (Mme Traval-Michelet)	

Par délibération n° D.2016.02.10.8.5 en date du 10 février 2016, le Comité syndical a approuvé les termes de la convention n°2016-812 relative au partenariat SMTC-Tisséo - Association « Toulouse à Table » dans le cadre du programme 2016 des « Marchés Flottants », série d'événements destinée à promouvoir les produits locaux ou sous label de qualité sur les voies d'eau toulousaine.

Cinq marchés flottants ont déjà été organisés en 2015 sur des thématiques et des sites différents et un programme a été préparé pour l'année 2016.

L'association « DCF - Dirigeants des Commerciaux de France » (en partenariat avec le Marché d'Intérêt National de Toulouse-Métropole (MIN-TM) et le Club économique « Toulouse Ô fil de l'Ô ») est l'entité qui assure le programme des « Marchés Flottants ».

De fait, la présente délibération annule et remplace la délibération n°D.2016.02.10.8.5 en date du 10 février 2016.

Il est ici proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet de Convention n°2016-812 entre le SMTC-Tisséo et l'association « DCF - Dirigeants des Commerciaux de France » relative au versement d'une subvention de 2000€ (H.T).

L'association organisatrice s'engage, en contrepartie, à apposer sur tous ses documents le logo du SMTC-Tisséo.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la signature d'une convention avec l'association « DCF – Dirigeants des Commerciaux de France ».

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n° D.2016.02.10.8.5 approuvée au Comité Syndical du 10 février 2016.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget du SMTC-Tisséo.

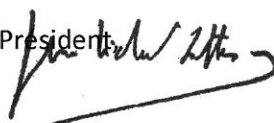
ARTICLE 4 : AUTORISE M. le Président à signer la convention préparée à cet effet.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Michel LATTES